



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

IFPS

INSTITUT DE FORMATION
Des Professionnels de Santé
Dax-Côte d'Argent



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Livret d'accueil des Étudiants en Soins Infirmiers



www.ch-dax.fr

SOMMAIRE

Présentation du Centre Hospitalier Dax - Côte d'Argent	3
Quelques mots d'Histoire	
Les sites du Centre Hospitalier	
Le Centre Hospitalier	
L'Institut de Formation des Professionnels de Santé	6
Équipe de direction	
Équipe pédagogique	
Équipe administrative	
Les différentes instances	
Se former au métier	9
Formation construite autour de compétences	
Exercice professionnel infirmier	
Financement de la formation infirmière	
Le projet stratégique de l'IFPS	12
Une finalité commune, des objectifs spécifiques	
Le règlement intérieur	
Remboursement des frais de déplacements et indemnités de stage	
Les stages	
La politique Qualité au sein de l'IFPS	
Vaccination pour l'entrée en formation	
La sécurité incendie	
Informations pratiques	16
Accueil et information sur les aspects administratifs de votre scolarité	
Informations par voie d'affichage	
Salles de cours	
Accès à la documentation - la bibliothèque	
Wi-Fi	
Les tenues de stage	
Restauration	
Moyens de transport	
Stationnement des véhicules des étudiants/élèves	
Adresses utiles	
Plan des sites	19

BIENVENUE À L'INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU CENTRE HOSPITALIER DAX-CÔTE D'ARGENT

*Ce livret vous aidera à découvrir l'Hôpital,
son histoire, son actualité.*

*Il vous donnera des informations sur votre formation et sur son
déroulement au sein
de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé.*

QUELQUES MOTS D'HISTOIRE

Au XIII^e siècle, la cité dacquoise située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle est dotée de deux hôpitaux hors fortifications de la ville : l'Hôpital Saint Esprit sur la rive droite de l'Adour (quartier du Sablar) et l'Hôpital Saint Eutrope sur la rive gauche (actuel hôpital thermal).

Au XVIII^e siècle, l'Hôpital Saint Esprit est rattaché à l'hôpital Saint Eutrope par un arrêt du Parlement de Bordeaux. Deux "lettres patentes" de Louis XVI ordonnent la fusion des deux hôpitaux et la construction d'un établissement général à l'emplacement de l'hôpital Saint Eutrope. L'édification se fait vers 1780. Plusieurs bâtiments de cette époque existent encore autour de la chapelle de l'Hôpital Thermal.

Au début du XX^e siècle, l'hôpital subit de grandes transformations inaugurées le 7 avril 1907 par Théodore Denis, Maire de Dax.

Depuis, de nombreuses transformations sont en cours avec le réaménagement de tous les sites de l'Établissement. Le Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent n'a cessé d'évoluer pour répondre, de la façon la plus adaptée, aux besoins de santé de la population de la zone d'attraction qui s'étend des portes de Bayonne à Mimizan et Biscarrosse.

Il est membre du Groupement Hospitalier de Territoire des Landes (GHT) depuis le 1^{er} juillet 2016.



SITES & CAPACITÉS

1 Site Vincent de Paul boulevard Yves du Manoir - DAX



Ce site offre une gamme complète de services d'hospitalisation incluant : médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique, psychiatrie, réanimation, pédiatrie, oncologie avec accélérateur de particule) et des places d'hospitalisation de jour, des soins palliatifs, consultation de la douleur, équipe mobile d'orientation gériatrique, des secteurs de consultations et soins externes, un plateau technique avec 9 blocs opératoires, un service de radiothérapie avec 2 accélérateurs de particules, un service d'imagerie avec IRM et scanners, des laboratoires, une unité de médecine sportive et des unités médico techniques logistiques (unité centrale de restauration, services techniques et biomédicaux) et administratives.

2 Site Saint Eutrope rue Labadie - DAX



Situé en centre-ville, il abrite 76 lits en hospitalisation de soins thermaux avec un plateau technique entièrement rénové en 2008, un Centre de Santé Mentale (CSM), un Centre Médico-Psychologique Infantile (CMPI), un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) et la Maison des Adolescents.

L'IFPS - institut de formation des professionnels de santé forme chaque année plus de 500 élèves et étudiants (infirmiers, aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes).

3 Site du Lanot route des Roches - DAX



Les différents services de ce site accueillent principalement les personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé nécessite à des degrés divers des soins médicaux, de la rééducation, une surveillance ou des aides dans les actes de la vie quotidienne, pour des périodes courtes ou de plus longue durée : services de soins de longue durée (SLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), hôpitaux de jour gériatrique et un EHPAD "le Hameau de Saubagnac".

On trouve aussi sur ce site un hôpital de jour de pédo-psychiatrie et la blanchisserie.

4 CAMSP
avenue Lagroño - DAX



L'équipe pluridisciplinaire du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) accueille et prend en charge en ambulatoire les enfants en difficultés psychique, motrice et/ou sensorielle de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents.

5 EHPAD Les Albizzias
rue Joseph Darqué - DAX



Situé en centre-ville, L'EHPAD les Albizzias dispose d'un jardin privatif.

Les chambres en rez-de-chaussée sont groupées autour d'espaces communs (salle de restaurant climatisée, salons) lieux de rencontre et de convivialité, et comprennent chacune leur salle d'eau privative (douche, lavabo, WC)

6 MAS L'Arcolan
route de Léon - MAGESCQ



La Maison d'Accueil Spécialisé «l'Arcolan» comprend 26 places d'hospitalisation, dont 2 d'accueil temporaire, permettant la prise en charge d'autistes adultes, avec des possibilités d'accueil temporaire.

7 La Maison de l'Éducation Thérapeutique et du Sport Santé (METSS) - 2 rue de Borda - Centre-Ville - DAX



C'est un site distant du Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent dont elle fait partie.

La METSS propose des ateliers gratuits d'éducation thérapeutique basés sur la nutrition, les pathologies ainsi que sur l'activité physique.

8 Consultations avancées
SAINT VINCENT DE TYROSSE



L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé regroupe l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS), l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie (IFMK) et la formation continue.

ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction est composée de 2 cadres supérieurs de santé, coordonnateurs, qui sous l'impulsion de la Direction, conduisent les projets des 3 instituts.

Le directeur est responsable :

- de la gestion administrative et financière de l'IFPS
- du fonctionnement général de l'institut
- de la conception ou de la formalisation et de la mise en oeuvre du projet pédagogique
- de l'organisation des enseignements théorique et clinique
- de l'animation et de l'encadrement de l'équipe pédagogique.

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Elle est responsable de la gestion administrative des étudiants et élèves. 5 agents administratifs partagent leur activité sur les 4 filières.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les formateurs de l'Institut sous l'autorité de la Direction sont responsables de :

- La formalisation, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique
- L'organisation de la formation initiale préparatoire et continue
- L'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- Le contrôle des études
- La recherche d'intérêt professionnel
- L'organisation et la planification des enseignements
- La réalisation des enseignements auprès des étudiants et élèves : cours magistraux, travaux dirigés, réalisation des guidances
- L'encadrement des étudiants et élèves en stage en lien avec :
 - maîtres de stage
 - tuteurs de stage
 - professionnels de terrain
- Le suivi pédagogique et le bilan des acquisitions des étudiants
- La participation aux instances de l'Institut de Formation
- L'évaluation et le contrôle des connaissances et des compétences des étudiants et élèves
- La coordination et l'organisation des stages cliniques en liaison avec les responsables des terrains de stage.

L'INSTANCE COMPÉTENTE POUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'INSTITUT

Présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, elle émet un avis sur :

- Le budget de l'institut
- Les ressources humaines
- La mutualisation des moyens, les locaux et les équipements
- Le rapport annuel d'activité des sections pédagogiques, disciplinaires et de la vie étudiante
- La cartographie des stages
- L'intégration de l'Institut dans le schéma régional de formation

Elle valide :

- Le projet de l'Institut
- Le règlement intérieur
- La certification

LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT PÉDAGOGIQUE

Présidée par le Directeur de l'Institut, elle rend des décisions sur les situations individuelles des étudiants/élèves (demande de redoublement, année de césure, actes incompatibles avec la sécurité des patients)

LA SECTION COMPÉTENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES

Elle prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires. Présidée par un représentant des enseignants, elle peut décider des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire pouvant aller jusqu'à un an, exclusion de la formation pour une durée maximale de 5 ans.

LA SECTION RELATIVE À LA VIE ÉTUDIANTE

Présidée par le Directeur assisté d'un vice-président étudiant, elle émet un avis sur :

- L'utilisation des locaux et du matériel
- Les projets extra « scolaires »
- L'organisation des échanges internationaux

Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'état de masseur kinésithérapeute.

Arrêté du 10 juin 2021 modifié par les articles des 28 octobre 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

LES PARTENAIRES DE VOTRE FORMATION

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX SANTÉ

L'Université de Bordeaux est un partenaire privilégié de l'IFPS tout au long de la formation des étudiants. Elle est représentée aux instances de l'institut et est responsable de la sélection d'entrée (PASS/LAS).

L'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation (IUSR) coordonne

et contribue à certaines unités d'enseignements et aux évaluations correspondantes. Il a vocation à développer la recherche en sciences de la réadaptation.

L'université fournit également un espace numérique de travail (Moodle UB) aux étudiants de l'IFMK



Ils assurent également le contrôle pédagogique avec le suivi des programmes et de la qualité de la formation.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET ARS

Les conditions d'accès à la formation, le programme de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation, la délivrance du diplôme et la fixation du quota des étudiants/élèves sont fixés par le Ministère de la Santé au plan national et pour chaque région par l'Agence Régionale de Santé.



LES CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES RÉGIONALES

Elles interviennent dans le conseil, l'expertise, l'animation et la coordination. Elles participent notamment à l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma régional dans le champ de la formation initiale.

LES TERRAINS DE STAGE

LE CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Depuis la loi du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions ont pris en charge de nouvelles compétences dans le domaine des formations sanitaires et sociales.

Les responsabilités de la Région se répartissent selon plusieurs axes autour de la gestion des Instituts ou Écoles de formation :

- La création des instituts ou écoles de formation et l'agrément des directeurs des instituts ou des écoles de formation

- La répartition du quota régional entre les établissements sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires.
- Le financement
- La gestion des aides accordées aux élèves ou aux étudiants : le conseil régional détermine les barèmes applicables, dans le respect des minima fixés par décret.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

SE FORMER AU MÉTIER

LA FORMATION D'INFIRMIER

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés au sein de l'Institut de formation et les temps de formation clinique réalisés sur les lieux où sont réalisées des activités de soins.

La durée de la formation est de 4200 heures sur 3 années et est organisée sur 6 semestres.

L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est aussi de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique en ligne sur <http://www.ch-dax.fr/Institut-de-formation>

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique s'articule autour du programme officiel conformément aux textes législatifs en vigueur de la formation infirmier.

Le contenu de la formation est également axé sur le référentiel du métier et des compétences des infirmiers.

Le projet est disponible sur www.ch-dax.fr.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les unités d'enseignement sont en lien, les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition de dix compétences.

Elles couvrent six champs :

- 1 : Sciences humaines, sociales et droit.
- 2 : Sciences biologiques et médicales.
- 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
- 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions.
- 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- 6 : Méthodes de travail.

DURÉE ET RÉPARTITION DES STAGES

Les stages ont une durée de 60 semaines soit 2100 heures pour les 3 ans, sur la base de 35 heures par semaine :

- 1^{ère} année : 15 semaines soit 5 semaines en S1 et 10 en S2.
- 2^e année : 20 semaines soit 10 semaines en S3 et 10 en S4.
- 3^e année : 25 semaines soit 10 semaines en S5 et 15 en S6.

4 types de stages sont prévus :

- 1 : Soins de courte durée
- 2 : Soins en santé mentale et en psychiatrie
- 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

MODALITÉS DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1- par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- 2 - par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- 3 - par la validation des actes, activités et techniques des soins évalués soit en stage, soit en institut de Formation.

LE DIPLÔME D'ÉTAT

Le diplôme d'état d'infirmier s'acquiert par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des 10 compétences du référentiel :

- 1 : 120 crédits européens pour les unités d'enseignement dont les unités d'intégration.
- 2 : 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

La profession est régie par les dispositions du Code de la Santé Publique : décret n° 2004- 802 du 29 juillet 2004

- exercice de la profession : règles professionnelles (droits et devoirs des soignants)
- actes professionnels

Selon le code de la santé publique Article L4311-1, «Est considéré comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu. L'infirmière ou l'infirmier participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement».

L'exercice de la profession d'infirmier comprend l'analyse, l'organisation, la réalisation des soins infirmiers et leur évaluation.

Les soins préventifs, curatifs et palliatifs intègrent qualité technique et qualité des relations avec la personne soignée.



LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'IFPS

Le projet de l'institut repose sur une vision prospective pour les 5 ans à venir. Il s'appuie sur l'analyse de l'existant, sa valorisation et sur les évolutions futures perçues de l'environnement dans lequel les professionnels exercent : évolution des métiers, des pratiques, contraintes budgétaires.

Il a permis d'entreprendre une réflexion commune entre les différents professionnels de l'institut. C'est un élément fédérateur qui a favorisé une démarche collective d'équipe, un décloisonnement, la mise en relation de collaborateurs volontaires et bienveillants. Il se décline par les différents projets pédagogiques au sein des filières, rend lisible la cohérence et le sens de ceux-ci.

Il s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'institut et l'obtention d'une certification ISO 9001 et Qualiopi. Il a nécessité des choix pour lesquels des plans d'actions sont déclinés. Les plans d'actions sont identifiables par tous les acteurs concernés par la formation et sont suivis par des indicateurs d'évaluation.

Le projet de l'institut prend en compte le projet d'établissement et le projet de soins du Centre hospitalier.

UNE FINALITÉ COMMUNE, DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Chaque filière de formation (IFSI, IFAS, IFMK) élabore un projet pédagogique spécifique qui répond aux exigences réglementaires du diplôme visé, tout en insufflant une vision propre à l'institut, conforme aux aspirations des professionnels et aux attentes du territoire et des tutelles.

Ces projets présentent les choix et les objectifs pédagogiques des instituts, parmi lesquels des objectifs communs :

- **l'individualisation des parcours** : des parcours de formation adaptés au profil de l'étudiant/élève (parcours partiels, promotion professionnelle...) et attentifs à son projet professionnel,
- **la professionnalisation** : l'accompagnement de l'élève dans l'acquisition progressive des compétences nécessaires à l'exercice professionnel,

- **l'interdisciplinarité** : le développement de séquences pédagogiques en inter-filière afin d'améliorer la connaissance des compétences des différents métiers et favoriser le travail collectif au service du patient.

L'IFPS de Dax porte une attention particulière à la qualité des formations dispensées afin de former des professionnels performants.

Les différents aspects de l'exercice professionnel sont présentés et accessibles à travers des séquences pédagogiques animées par des professionnels aux profils variés, complémentaires et reconnus pour leur expertise professionnelle.

L'IFPS prépare les étudiants/élèves à un exercice professionnel varié et conforme aux besoins en santé publique du territoire, avec l'objectif de faciliter une insertion professionnelle durable.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

les étudiants/élèves sont tenus de se conformer au règlement intérieur présenté en début d'année scolaire. Il définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des personnes participant aux actions de formation.

DIFFÉRENTES CHARTES À RESPECTER :

La charte de bon usage de l'informatique et des réseaux sociaux, annexée au règlement intérieur, vise à maintenir la sécurité du système d'information hospitalier sur lequel le réseau de l'IFPS s'appuie et ce dans l'objectif de :

- préserver la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité des données,
- éviter l'atteinte à la vie privée et aux libertés individuelles et publiques.

La charte du rapport au corps liste les attendus en séquences de travaux pratiques ou simulation.

Les chartes des examens, locaux, les principes à respecter.

LES STAGES

Le coordonnateur des stages est responsable du parcours de stages des étudiants/élèves .

Chaque terrain de stage fait l'objet d'une procédure d'agrément.

La charte d'encadrement signée par l'établissement d'accueil garantie les conditions d'apprentissage au sein de la structure. Une convention de stage est signée afin d'identifier les conditions d'accueil de l'étudiant/élève. Elle règle les rapports entre les différentes parties (institut, établissement d'accueil et de l'étudiant/élève).

Les terrains de stage font l'objet d'une évaluation régulière par les étudiants/élèves et l'institut.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET INDEMNITÉS DE STAGE

Les frais de transport des étudiants pour se rendre sur les lieux de stage sont pris en charge lorsque ceux-ci se trouvent sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'IFPS (sauf pour les étudiants en formation professionnelle continue).

Seul le trajet entre le lieu de stage et l'institut de formation est pris en charge.

Les indemnités de stage :

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages.

Cette indemnité évolue selon l'année de formation et la réglementation en vigueur.

Pourquoi une démarche qualité ?

La démarche qualité a pour objet de re-questionner les pratiques, les organisations dans le but d'améliorer la qualité du service rendu.

L'IFPS de DAX est entré dans un processus de certification dans une dynamique volontaire et transversale. La mise en œuvre réfléchie et coordonnée du projet, participe pleinement à l'amélioration de la performance du dispositif de formation toujours plus centré sur la réussite de l'étudiant/élève dans un parcours sécurisé de formation professionnelle.



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La Certification Qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes
ACTION DE FORMATION

L'IFPS de DAX certifié ISO 9001 -2015



Depuis mars 2019, l'IFPS a bénéficié de plusieurs audits externes. Ces audits reposent sur les 3 référentiels : la Norme ISO9001-2015, l'AFAQ ISO appliquée aux organismes de formation 2017 et le référentiel national qualité (Qualiopi)

Débutée en 2017, la démarche qualité permet de valoriser les savoir faire, revisiter, harmoniser et formaliser les pratiques, procédures et organisations intégrant l'ensemble des filières : IFSI, IFMK, IFAS et Formation Continue de l'IFPS.

Nos objectifs Qualité

1. Améliorer la performance du dispositif de formation
2. Renforcer l'attractivité de l'IFPS
3. Développer l'interprofessionnalité

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2023/2024 :

- 97.46 % des élèves / étudiants toutes filières confondues recommandent l'IFPS
- Recommandation des terrains de stage
(IFSI : 86 % - IFAS : 86 % - IFMK : 96.82 %)
- Audits externes de certification réussis.

VACCINATIONS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Arrêté du 17 Avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux (Titre III - article 44)

L'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée :

1. À la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.
2. À la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.



En cas d'accident de travail, vous devez informer votre responsable, effectuer une déclaration sur l'imprimé disponible dans les services et fournir un certificat médical à trois volets adressé à l'IFPS dans les 48 heures.

Dans le cas particulier d'un accident par exposition au sang, la médecine du travail doit être contactée le plus rapidement possible.

Pour tout renseignement, contacter la médecine de Santé au travail du Centre Hospitalier de Dax - poste 2 55 76
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Les étudiants/élèves doivent connaître et se conformer aux règles élémentaires de sécurité incendie. Ils reçoivent une formation sur la prévention et les règles à observer en cas d'incendie : la présence à cette formation est obligatoire.

En cas d'alarme incendie, les étudiants/élèves doivent se reporter aux consignes affichées dans les espaces publics de l'institut.

INFORMATIONS PRATIQUES

DES RÉFÉRENTS HANDICAP SONT PRÉSENTS AU SEIN DE L'IFPS :

Leur mission :

- accueillir et accompagner les apprenants en situation de handicap tout au long de leur formation
- conseiller sur les démarches administratives.

N'hésitez pas à les contacter **ifps-handi@ch-dax.fr**

- IFSI : Corine DUBOS 05 58 91 46 44

- IFAS : Laurent MERLIN 05 58 35 67 02

- IFMK : Eric LECERF 05 58 35 66 68

- Référente administrative : Laurence LAGNET 05 58 91 46 70



Mars 2025 - Mars 2027



ACCUEIL ET INFORMATION SUR LES ASPECTS ADMINISTRATIFS DE VOTRE SCOLARITÉ

Sur rendez-vous uniquement après contact par mail.

L'équipe administrative vous accompagnera dans vos démarches au cours de votre scolarité : droits d'inscription, frais de scolarité, constitution du dossier scolaire, demande de bourses auprès du Conseil Régional, etc.

INFORMATIONS PAR VOIE D’AFFICHAGE

Affichage dans le Hall d'entrée et dans les salles de cours

- Des panneaux muraux : planning des cours, liste des affectations en stage, convocations au secrétariat
- Un panneau d'affichage destiné aux élèves pour qu'ils puissent se transmettre des informations après validation du Directeur.

À l'extérieur

Sur le mur attenant à l'entrée de l' Institut de Formation se trouve un panneau d'affichage : notes d'information, résultats aux concours, au diplôme d'état d'infirmier, au diplôme d'état d'aide-soignant, au diplôme d'état en masso-kinésithérapie.

Le site internet

www.ch-dax.fr/Institut-de-formation

Utilisation de plateformes [e.notitia](#) et [ENT Moodle UB](#)

SALLES DE COURS

L'Institut de Formation dispose de plusieurs salles de cours et de travaux pratiques et d'un laboratoire de simulation.

Certains cours peuvent se dérouler sur des sites extérieurs à l'établissement.

Des ordinateurs avec accès internet sont réservés aux étudiants/élèves.

ACCÈS À LA DOCUMENTATION – BIBLIOTHÈQUE

Ce service, situé à l'Institut de Thermalisme, en partenariat avec l'Université de Bordeaux met à disposition des ouvrages et revues. Il guide dans la recherche documentaire : tous les jours, du lundi au vendredi (sauf durant les périodes de congés annuels).

8 rue sainte Ursule 40100 Dax

Horaires au public : du lundi au jeudi de 9 h à 19 h, le vendredi de 9 h à 17 h.

« **My KOMUNOTÉ** » portail communautaire de l'IFPS, accessible à tous les étudiants/élèves. Il permet la consultation des plannings de cours, le suivi des portfolios, des évaluations et les informations liées aux stages.

Wi-Fi

Les identifiant et mot de passe sont communiqués en début de formation après acceptation de la charte d'utilisation.

TENUES DE STAGE

Les étudiants/élèves bénéficient du prêt de 5 ensembles (tunique + pantalons) à restituer en fin de formation. L'entretien des tenues identifiées aux noms et prénoms fait l'objet d'une procédure.

RESTAURATION/ACCÈS SÉCURISÉ AUX LOCAUX

Les étudiants/élèves peuvent prendre leurs repas aux selfs du Centre Hospitalier de Dax :

- self Hôpital Vincent de Paul
- self Hôpital Thermal
- self Centre de Gériatrie

Par mesure d'hygiène, l'accès au self en tenue de stage est interdit.

Modalités

Une carte professionnelle d'établissement (CPE) est remise à chaque étudiant/élève lors de la rentrée.

Le rechargement de la carte s'effectue à la régie (site Saint Eutrope de 9 h à 11 h 40 et de 12 h 30 à 15 h 30, site Vincent de Paul, site du Lanot) ou sur le site <https://www.popandpay.com/>

* Repas CROUS au tarif en vigueur (uniquement pour les étudiants)

Cette carte CPE permet pendant les stages d'accéder aux services du Centre Hospitalier.

Cette carte personnelle doit être conservée précieusement.

MOYEN DE TRANSPORT

Il est indispensable de disposer d'un moyen de transport pour vous rendre sur les différents lieux de stage situés sur les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Des associations étudiantes vous proposent divers services (tutorat, soutien personnel, pratiques sportives ...) et animations. Renseignez vous auprès des représentants des promotions supérieures ou du bureau des étudiants.

LOGEMENT

Les étudiants/élèves peuvent, sous condition de ressources (boursier ou non boursier), bénéficier d'un logement à la Résidence Habitat Jeunes du Grand Dax

Renseignements au 05 58 58 01 01
<http://fjtdax.pagesperso-orange.fr>

- **C.R.O.U.S.** Campus universitaire,
7 rue Saint John Perse - 64000 PAU
Tél. 05 59 30 89 00
- SIRES Aquitaine Conseil régional
<http://logement-jeunes.aquitaine.fr/>
Tél. 05 56 51 57 66

ADRESSES UTILES

- **Office du Tourisme**, 11 Cours Maréchal Foch – DAX

- **Service Jeunesse**, 9 rue de Borda – DAX
05 24 62 70 41

LES SERVICES UNIVERSITAIRES

Votre statut d'étudiant de l'Université de Bordeaux vous donne accès à un panel de services : espace numérique de travail, espace santé étudiant, Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives, CROUS, mobilité internationale (ERASMUS) ...

Pour tout renseignement : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Vie-pratique>

BOURSES RÉGIONALES D'ÉTUDES SOCIALES, PARAMÉDICALES ET DE SANTÉ

Les bourses sanitaires et sociales constituent une aide financière accordée par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine aux étudiants dont les revenus sont insuffisants au regard des charges occasionnées par la formation entreprise. Ne sont pas éligibles : les personnes salariées et indépendantes en formation en cours d'emploi, les personnes en formation pendant le bénéfice d'un CIF, les personnes en congé parental ou en disponibilité ...

La demande de bourse d'études doit être faite par l'étudiant sur le site internet du conseil régional où une simulation sera possible à titre indicatif à partir de l'appliquetif Téléservices. (<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr/>)

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine facilite votre accès aux qualifications paramédicales en mettant à votre disposition le site internet.
<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/dispositifs-region/bourses-regionales-sanitairesocial.html>

STATIONNEMENT DES VÉHICULES DES ÉTUDIANTS ET ÉLÈVES

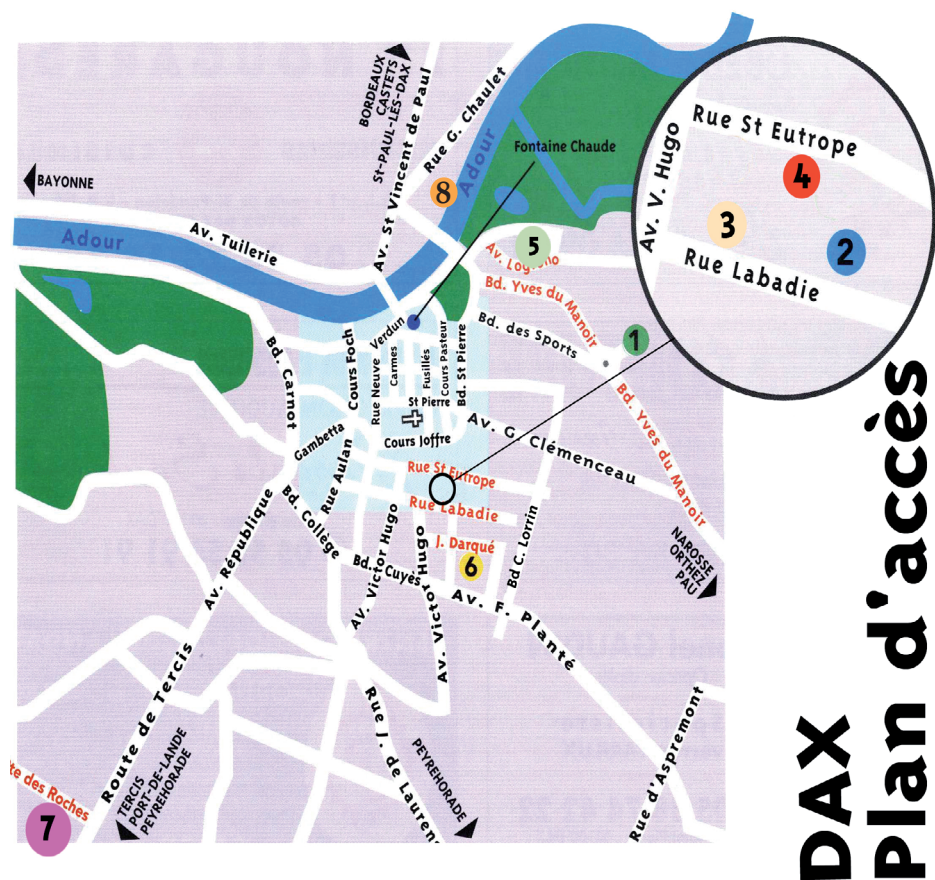
En raison des capacités d'accueil réduites, l'Établissement ne peut autoriser le stationnement des véhicules des étudiants et des élèves. Des possibilités de stationnement existent à proximité de l'Institut de Formation.

Il est demandé à chacun d'être vigilant et de bien vouloir respecter les règles de stationnement mises en place par la Ville de Dax.

Les modes de déplacement doux (piéton, cycles) ainsi que les transports en commun sont à privilégier.

Renseignements : www.trans-landes.fr/couralin

PLANS DES SITES



DAX Plan d'accès

- 1 **Hôpital Vincent de Paul**
Boulevard Yves du Manoir
- 2 **Hôpital Thermal**
rue Labadie
- 3 **Centre de Santé Mentale**
rue Labadie
- 4 **Institut de Formation des Professionnels de Santé**
rue saint eutrope
- 5 **Centre d'Action Médico-Social Précoce**
Avenue Logroño
- 6 **Résidence les Albizzias**
rue Joseph Darqué
- 7 **Centre de Gériatrie du Lanot**
*Hôpital de jour ; Long et Moyen séjour ;
le Hameau de Saubagnac*
- 8 **Institut du Thermalisme**
Centre de documentation

Centre Hospitalier de Dax-Côte d'Argent

David TROUCHAUD

Directeur

Institut de Formation des Professionnels de Santé

Sophie CAPPIELLO

Directrice

Christine DEHEZ

Coordonnatrice pédagogique IFSI-IFAS-Formation continue

Responsable Qualité

Maxime CAFFRAY

Coordonnateur pédagogique IFMK

Secrétariat

Ida BOURGOIS

Valérie BRETES

Laurence LAGNET

Sébastien SURIER

05 58 91 46 70 ou 05 58 91 39 18

e-mail : ifsi@ch-dax.fr

Équipe pédagogique

Cadres de Santé

Pascal BRAULT

Sylvie CASTERA-DANTHONNY

Cécile DICHARRY HERISSON

Corine DUBOS

Laurent DUPONT

Nathalie DURQUETY

Emmanuelle LARRAMENDY

Bernadette LEMBEZAT

Alice MONTANÉ

Sophie PEYSAN

Annlore REBEROL

Christine SOUHARSE

Nathalie SPOTTI

Céline VALZ